Université de Limoges

INSPÉ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Académie de Limoges

Compte-rendu du COSP de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 22 janvier 2020

Liste des membres ayant voix délibérative présent·e·s 2

I. Approbation du compte-rendu du COSP du 13 novembre 2019 3

II. Actualités de la réforme 3

III. Compte-rendu du groupe de travail « stage » et discussion 4

1)- Les objectifs des stages 4

2)- Les contenus de l'accompagnement du stage 6

3)- L'évaluation du stage 6

IV. Compte-rendu du groupe de travail « entrée à l'Inspé » et discussion 7

V. Présentation d'éléments retenus pour l'initiation à la recherche et discussion 9

Université de Limoges

INSPÉ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Académie de Limoges

Liste des membres ayant voix délibérative présent·e·s

M.	ARNAUD	Professeur en EPLE
M.	ARZOUMANIAN	IA-IPR de mathématiques
M.	AVISSEAU	Doyen de la FLSH de Limoges
Mme	BOUSSELY	PRAG – Inspé de l'académie de Limoges
M.	DURAND	Enseignant 1er degré – référent ASH
M.	FAYOL	Président du COSP – Professeur d'Université
M.	GAUDIN	MCF – Pôle d'ingénierie pédagogique – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	HAGEGE	Professeure des universités – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	LAURIE	IEN-ET-EG
M.	LESTAGE	Stagiaire 2nd degré - EPS
Mme	MOREAU	DIFOR – Rectorat de Limoges
Mme	ORLAY	IA-DASEN de la Haute-Vienne
Mme	PAUTAL	PRCE – Inspé de l'académie de Limoges
M.	REMONDIERE	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	SALOMON	MCF – Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres ayant voix délibérative représentés

Mme	LAURENCIER	Chef d'établissement – Lycée P. Eluard à Saint-Junien, représenté par M. Rémondière
M.	SAUVIAT	Doyen de la FDSE de Limoges, représenté par M. Fayol

Liste des membres ayant voix consultative présents

Mme	CAPERAN	Responsable administrative – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ISIDORE	Responsable scolarité - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	LEGROS	Adjointe à l'administrateur provisoire – MCF – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges
M.	MOYON	Administrateur provisoire – MCF - Inspé de l'académie de Limoges
M.	WEIL	Adjoint de l'administrateur provisoire – PR – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ZERROUKI	Adjointe de l'administrateur provisoire – PR – FST de Limoges

Invité·e·s

Mme	BILLOT	Représentante de M. AVISSEAU – FLSH de Limoges
Mme	SOUBRAND	Représentante de M. TERRAZ - FST de Limoges
M.	REBET	Chef d'établissement – Collège à Saint-Sulpice-Laurière

I. Approbation du compte-rendu du COSP du 13 novembre 2019 :

M. Fayol, président du COSP, demande s'il y a des observations concernant le compte-rendu du COSP du 13 novembre 2019. Celui-ci est soumis au vote.

Nombre de votants	17	Pour	17	Contre	0	Abstention	0

Le compte-rendu du COSP du 13 novembre 2019 est adopté à la majorité des présent·e·s et des représenté·e·s.

II. Actualités de la réforme :

M. Moyon indique qu'il n'y a pas d'éléments nouveaux concernant les épreuves du concours.

Il précise que, suite au dernier COSP en date du 13 novembre 2019, des groupes de travail ont été constitués et ont débuté le travail afin de procéder à la mise en œuvre des maquettes rénovées.

- Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale et Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur ne souhaitent pas reporter la réforme.
  - En 2021 : le concours se déroulera dans sa forme actuelle
  - En 2022 : mise en place du concours rénové

- Cependant, un assouplissement est admis quant à la mise en œuvre des maquettes rénovées. Le traitement simultané des maquettes de Master 1 et de Master 2 est accepté pour la rentrée 2021 mais avec la possibilité pour celles/ceux qui le souhaitent d'une mise en œuvre dès la rentrée de septembre 2020.
  Pour M. Moyon, cela doit relever d'une prise de décision collective. Un sondage a été lancé en ce sens auprès des formateur·rice·s afin de connaître leur choix. 91% se sont montré·e·s favorables à la mise en place en 2021 des nouvelles maquettes de formation de Master 1 et de Master 2.
  Une demande a été faite à la DGESIP (Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) de reporter le retour des dossiers d'accréditation d'avril 2020 à octobre 2020. Ce délai va permettre un approfondissement de notre réflexion quant aux modalités à mettre en oeuvre et ce, en étroite collaboration avec les partenaires de l'Éducation Nationale.

- En outre, M. Moyon précise que nous avons une certaine liberté d'action, pour autant, il existe deux limites :

1) notre formation même non rénovée devra être mise en œuvre avec un tiers de professionnels de terrain (professeurs en charge d'une classe, IEN, chefs d'EPLE, IA-IPR...).
M. Moyon confirme à M. Avisseau que ce tiers de personnels de terrain concernent toutes les formations dès l'an prochain et précise à M. Durand que l'on parle bien d'un tiers des heures maquette.
Mme Billot demande si, parmi celles/ceux-là, sont inclus·e·s les intervenant·e·s du tronc commun. M. Weil confirme que oui mais que cela ne saurait être réservé au seul tronc commun ou à la seule année de Master 2.

2) les capacités d'accueil doivent être remontées rapidement pour la mise en place du site « trouver mon master » or pour l'Inspé de l'académie de Limoges, ces capacités dépendent exclusivement du nombre de contrats qui pourra nous être alloué par le Rectorat (il faut ainsi essayer de quantifier le nombre de contrats qui pourront être signés dans l'académie ; un travail est en cours avec le secrétaire général et les doyens).
Des tensions risquent d'exister dans les parcours tels que E.P.S. (Education Physique et Sportive) et C.P.E. (Conseiller Principal d'Education) : sur les trente postulant·e·s à l'entrée en Master, seuls environ dix deviennent fonctionnaires stagiaires.
D'autre part, en ce qui concerne le parcours P.L.P. Lettre-Histoire (Professeur·e de Lycée Professionnel), il existe une volonté forte de sauver ce parcours en proposant, par exemple, que Limoges puisse former ces étudiant·e·s sur l'ensemble de la grande région. Ceci suppose un accord entre les trois Rectrices des académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers.

III. Compte-rendu du groupe de travail « stage » et discussion :

Mme Legros présente les réflexions menées par le groupe de travail « stage », composé de M. Arzoumanian, M. Devianne, M. Gratadour, M. Habellion, M. Laurencier, Mme Laurié, Mme Legros, M. Rebet, M. Rémondière et Mme Zerrouki.

Ce groupe de travail a réfléchi en terme de continuité de la formation depuis la L2 jusqu'au M2, à plusieurs niveaux :

1)- Les objectifs des stages :

Il faut distinguer :

- Les stages en **L2-L3** qui sont plutôt des stages de sensibilisation et d'observation :
  - ✓ ***en L2*** : sont proposés des stages réalisés au sein d'un bassin, donc à la fois sur du 1er degré et du 2nd degré
  - ✓ ***en L3*** : sont proposés des stages dans le 1er degré ou dans le 2nd degré dans le niveau du choix professionnel de l'étudiant·e.

- Les stages en **M1** qui sont des stages travaillant sur l'entrée dans le métier, la communication professionnelle et la posture de l'enseignant·e. Les stages des M1 se dérouleraient sur six semaines décomposées comme suit :

✓ ***au semestre 1*** :

- deux semaines plutôt d'observation dès le mois d'octobre
- une semaine d'observation entre novembre et décembre qui pourrait prendre la forme d'un stage en bassin afin que les étudiant·e·s puissent observer des environnements différents et les liaisons entre les établissements.

✓ ***au semestre 2*** :

- trois semaines de pratique accompagnée : commencer à pratiquer dans une classe, entrer dans les contenus disciplinaires.

Plusieurs remarques sont avancées :

❖ Mme Boussely estime que trois semaines d'observation c'est trop et qu'a contrario, il y a peu de pratique accompagnée dans le schéma proposé. M. Moyon précise qu'il faut distinguer trois types d'étudiant·e·s : celles/ceux qui sont pré-recruté·e·s (et qui sont donc sous contrat), celles/ceux qui ont suivi le module pré-professionnalisation et qui doivent entrer de suite dans la pratique accompagnée et les autres pour lesquel·le·s trois semaines de pratique accompagnée ne seraient effectivement pas suffisantes.

❖ M. Gaudin demande si nous resterons sur un format classique de la pratique accompagnée ou bien si de nouveaux formats seront tentés. Mme Legros répond que cette question n'a pour le moment pas été étudiée et invite M. Gaudin à rejoindre le groupe de réflexion « stage » pour apporter un éclairage sur les formats possibles des stages.

❖ Mme Billot ajoute que depuis environ trois ans, les stages de M1 sont révélateurs pour les étudiant·e·s et les confortent ou non dans cette voie. Ainsi, la pratique accompagnée doit se faire très tôt puisqu'elle leur permet de se confronter directement au métier. Elle estime que, même si un·e étudiant·e n'a pas suivi la préprofessionnalisation, l'observation peut se faire sur un temps assez court, la pratique accompagnée s'enchaînant rapidement derrière.

❖ Mme Billot précise également que les tuteur·rice·s d'accueil sont très sollicité·e·s et qu'il est important de les valoriser en stipulant la pratique accompagnée dans leur contrat.

❖ Mme Pautal demande s'il n'y aurait pas un moyen d'accrocher fortement la préprofessionnalisation au Master MEEF, la préprofessionnalisation étant un stade préparatoire pour entrer avec bénéfice en Master 1 puis en Master 2.

- Les stages en **M2** qui seront des contrats (1/3 temps en classe) dans le 1er ou le 2nd degré ; Ce seront des stages dans lesquels les étudiant·e·s travailleront sur la posture d'enseignant·e.
  L'idée est aussi de pouvoir visiter sur deux ou trois demi-journées une structure spécialisée dans le bassin dans lequel se trouve leur poste.

Enfin, il est souhaitable d'inscrire la problématique de recherche en lien avec le terrain et de prendre en compte les spécificités :

- du premier degré avec une obligation de faire des stages dans tous les cycles ;

et

- du second degré avec un passage en cycle 3, en collège, en lycée général et technologique et en lycée professionnel.

2) Les contenus de l'accompagnement du stage :

Une réflexion a également été menée sur ce point avec pour objectif de mettre l'accent, entre autres, sur :

- la posture d'enseignant·e face à sa classe ;
- la communication ;
- l'éthique ;
- les ateliers d'analyse de pratiques professionnelles ;
- les moments de travail commun avec la/le tuteur·rice, la/le référent·e Inspé et la/le stagiaire.

3) L'évaluation du stage :

L'évaluation du stage se ferait au travers :

- de visites obligatoires lors de l'année de M2 ;
- d'une prise en compte de la polyvalence dans le premier degré et du disciplinaire dans le second degré ;
- d'un écrit réflexif.

M. Fayol conclut sur ce point en indiquant que ce travail doit être poursuivi tout en prenant en considération les remarques et les questions qui ont été émises et/ou posées :

- est-il possible de réfléchir au passage à sept semaines de stage en M1 (et non plus six) ? M. Moyon estime qu'il va être difficile d'envisager une semaine supplémentaire de stage car le calendrier est déjà très serré ;

- est-il possible d'introduire l'accompagnement le plus tôt possible et d'envisager les formes que celui-ci pourrait prendre ?

- volonté d'associer M. Gaudin à ce groupe de travail.

M.Fayol se montre dubitatif quant au fait de réaliser dès la L3 un stage déjà spécialisé. Il estime que c'est sans doute un peu tôt.

M. Fayol interroge le COSP afin de savoir si les membres sont d'accord sur ces principes.

Nombre de votants	17	Pour	17	Contre	0	Abstention	0

L'ensemble des présent·e·s et des représenté·e·s approuve.

IV. Compte-rendu du groupe de travail « entrée à l'Inspé » et discussion :

M. Weil prend la parole et indique que pour la rentrée 2020, l'entrée en Master 1 sera traitée différemment dans le premier degré et dans le second degré.

Dans le second degré, la procédure est reconduite à l'identique : les candidat·e·s déposeront un dossier sur la plateforme ecandidat et passeront un entretien si nécessaire.

Les parcours CPE et EPS conserveront une grille de critérisation afin de pouvoir classer les candidat·e·s mais la capacité d'accueil dans ces parcours est à ce jour encore inconnue.

Dans le premier degré, l'idée consiste à abandonner la critérisation et à la remplacer par une épreuve de positionnement et par le dépôt d'un dossier. A ce jour, la pondération de ces deux éléments n'est pas encore connue.

L'objectif est de filtrer les candidat·e·s pour qu'ils aient des savoirs nécessaires pour intégrer la première année mais également de s'assurer qu'ils auront les capacités indispensables pour pouvoir passer le concours par la suite et ainsi devenir enseignant·e·s. Ce classement permettra aussi une ventilation des étudiant·e·s sur les trois sites de formation.

M. Fayol ajoute que l'idée est de faire en sorte que ces futur·e·s enseignant·e·s disposent d'un minimum de compétences en français, en mathématiques ainsi qu'une culture scolaire (soit dans les disciplines telles que l'art, l'histoire-géographie, les sciences ou encore des connaissances élémentaires sur l'école, le collège, le lycée, l'histoire de l'éducation, les différents intervenants…).

M. Moyon rappelle que jusqu'à présent la critérisation n'était pas équitable dans la mesure où tou·te·s les étudiant·e·s n'avaient pas pu suivre le module préprofessionnalisation qui leur permettait d'obtenir des points supplémentaires pour pouvoir intégrer la 1ère année de master.

M. Weil explique que, dans les jours qui vont suivre ce COSP, les attentes de ces épreuves seront connues et affichées ainsi que les références afin que les futur·e·s candidat·e·s puissent se préparer à ces épreuves dans les meilleures conditions possible. On se dirigerait vraisemblablement vers les programmes de cycle 3 et 4 pour le français avec un accès à la plate-forme Voltaire pour qu'ils puissent s'entraîner en orthographe. En mathématiques, des références à une série de livres seront communiquées. Pour la culture scolaire, rien n'a encore été arrêté.

Ces épreuves prendront la forme de QCM (questions à choix multiples) et seront composées de vingt à trente questions en français et en mathématiques et d'une dizaine de questions en culture scolaire.

M. Moyon ajoute que ces épreuves ne suffiront pas et que des pièces supplémentaires seront demandées pour permettre le traitement les dossiers dits « recevables » à la suite de ces épreuves.

Plusieurs remarques sont avancées :

- Mme Pautal intervient et demande si la préprofessionnalisation va finalement se résumer à une préparation des épreuves de positionnement. M. Moyon affirme que non et que la préprofessionnalisation est un engagement d'un·e candidat·e qui souhaite devenir professeur·e

- M. Avisseau indique qu'un travail collaboratif avec la faculté des Lettres et des Sciences Humaines est nécessaire afin de mettre en place des moyens supplémentaires sur la maîtrise de la langue française.

- M. Arzoumanian questionne sur la manière dont nous allons pouvoir nous assurer que les candidat·e·s maîtrisent bien ce qu'elles/ils doivent maîtriser. Il faut pré-tester les épreuves avant de les donner.

M. Weil répond qu'un cahier des charges va être constitué ainsi que des groupes de travail composés d'universitaires, de formateur·rice·s de l'Inspé, de partenaires de l'éducation nationale… qui seront amené·e·s à travailler et à produire collectivement un certain nombre de sujets.

Au final, des groupes restreints se réuniront pour choisir un ensemble de questions qui seront données, après test, lors de ces épreuves de positionnement.

- Mme Boussely souhaite savoir comment seront traitées les entrées en Master 1 s'il n'existe pas de critères. Elle craint des décisions subjectives dans le traitement des candidatures.

Les inscriptions pour cette épreuve de positionnement se feront via ecandidat (de début février à mi-mars).

Cette épreuve se déroulera un samedi du mois d'avril (vraisemblablement le 04/04/2020).

M. Fayol clôture ce point en indiquant qu'il faut poursuivre ce travail de conception des épreuves en faisant en sorte que ces dernières vérifient bien les niveaux indispensables pour pouvoir enseigner.

Il faut également régler le problème de la préprofessionnalisation.

Nombre de votants	17	Pour	17	Contre	0	Abstention	0

L'ensemble des membres du COSP approuve.

V. Présentation d'éléments retenus pour l'initiation à la recherche et discussion :

Mme Zerrouki expose les premières réflexions concernant la recherche dans les futures maquettes de formation.

Lors des différentes réunions, la réflexion a porté sur ce qui pourrait être commun au niveau de la recherche tout en tenant compte des spécificités des disciplines et en relation avec le stage. Le travail actuel porte sur une future unité d'enseignement (U.E.) qui combinerait le stage et la recherche dans chacun des parcours.

Pour tous ces parcours (premier et second degrés), ce travail porte sur une évolution entre le semestre 1 et le semestre 4 et sur les attendus pour chacun des semestres. L'objectif est d'aboutir au semestre 4 à la soutenance d'un rapport mettant en évidence le lien entre l'analyse de la question de recherche et le terrain. Il est précisé également que dans la grille d'évaluation, l'orthographe sera prise en compte.

Dans le premier degré, ce travail se fait en collaboration avec Mme Salomon, responsable de la recherche pour cette mention, ainsi qu'avec les animateur·rice·s de la recherche sur les sites de Guéret, Limoges et Tulle.

De plus, toujours pour le premier degré, il a été décidé que la présentation de l'initiation à la recherche auprès des étudiant·e·s devra être réalisée par une même personne afin de communiquer les mêmes informations à tou·te·s.

Mme Zerrouki précise aussi qu'il est indispensable de faire une réunion en début d'année avec tous les accompagnateur·rice·s. Il est aussi important de demander des formations sur les méthodologies de la recherche pour ces dernier·ère·s. En effet, dans le premier degré, tous les accompagnateur·rice·s ne sont pas des enseignant·e·s chercheur·e·s.

M. Fayol explique à quoi sert l'initiation à la recherche des futur·e·s enseignant·e·s. Ces dernier·ère·s vont être confronté·e·s à une société en constante évolution. Il est donc nécessaire de préparer leur esprit à affronter le nouveau en leur apprenant :

- à savoir où aller chercher l'information ;
- à savoir lire un article et en tirer les conséquences.

Mme Orlay demande comment ces étudiant·e·s peuvent garder leur libre arbitre avec toutes les pistes qui existent par ailleurs.

Mme Zerrouki insiste alors sur l'importance du rôle de l'accompagnateur·rice et pour M. Fayol, c'est ce/cette dernier·ère qui doit définir le thème de la recherche et non l'étudiant·e. La démarche doit être scientifique et conduire à une évaluation empirique la plus objective possible : que peut-on faire ? que doit-on faire ? et comment le faire ?

Université de Limoges

INSPÉ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Académie de Limoges

VI. Questions diverses :

Les membres du COSP ne souhaitent aborder aucune question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Fayol lève la séance à 16h39 et annonce que le prochain COSP aura lieu le 18/03/2020.

Le Directeur de l'Inspé
de l'académie de Limoges,

Marc MOYON

Le Président du COSP de l'Inspé
de l'académie de Limoges,

Michel FAYOL

La secrétaire de séance,

Sophie MARTIN